



Nombre de membres élus au Bureau : 54	Membres en fonction : 54	Membres présents : 29	Absent(s) excusé(s) : 23	Absent(s) : 2	Pouvoir(s) : 2
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 13 septembre 2022

Vote(s) pour : 31
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 19 septembre 2022,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, 1er Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-09-19-BD-6.2 :

Versement d'une subvention de 2 500 € à l'association ' SOLIDARITE PISSILA ' pour soutenir le programme de réhabilitation et de construction d'équipements sanitaires dans le département de Pissila au BURKINA FASO.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1115-1-1,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

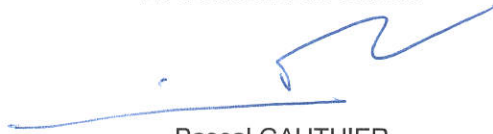
VU la demande formulée par la Régie HAGANIS à Metz Métropole, sa collectivité de rattachement, d'engager une action de coopération décentralisée et de l'autoriser à accorder une aide de 2 500 € à l'association « SOLIDARITE PISSILA » pour un projet d'assainissement consistant en la réalisation de blocs sanitaires,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir cette action de solidarité internationale menée par cette association,

DECIDE d'engager cette action de coopération décentralisée en matière d'assainissement,
AUTORISE la Régie HAGANIS à allouer à l'association « SOLIDARITE PISSILA » une aide d'un montant de 2 500 €, sous réserve de la participation financière au projet de l'Agence de l'Eau à hauteur de 7 500 €. Cette aide sera versée par la Régie HAGANIS sur présentation par l'association « SOLIDARITE PISSILA » de l'ensemble des versements reçus de l'Agence de l'Eau, accompagnés d'un compte-rendu de l'exécution à bonne fin de l'ensemble de l'action menée.

Metz, le 20 septembre 2022

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT



PS MP

Résumé de l'acte

057-200039865-20220919-2022-09-DB6-2-DE

Numéro de l'acte : 2022-09-DB6-2
Date de décision : lundi 19 septembre 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Versement d'une subvention de 2 500 € à l'association Solidarité Pissila pour soutenir le programme de réhabilitation et de construction d'équipements sanitaires dans le département de Pissila au Burkina Faso
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 22/09/2022
Numéro AR : 057-200039865-20220919-2022-09-DB6-2-DE
Document principal : 99_DE-6-2.pdf

Historique :

22/09/22 16:23	En cours de création	
22/09/22 16:24	En préparation	Catherine DELLES
22/09/22 17:09	Reçu	Catherine DELLES
22/09/22 17:10	En cours de transmission	
22/09/22 17:11	Transmis en Préfecture	
22/09/22 17:15	Accusé de réception reçu	

